



AJACCIO
CITÀ D'AJACCIO

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, ATTRACTIVITÉ
DIRIZZIONI GINERALI AGHJUNTA AMBIENTI, QUATRU DI VITA, ATTRATTIVITÀ
DIRECTION DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DU DOMAINE PUBLIC
DIRIZZIONI DI U CUMERCIU, DI L'ARTISGIANATU È DI U DUMINIU PUBLICU

AVIS DE PUBLICITE SUITE A MANIFESTATION D'INTERÊT SPONTANEE

L'article L.2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques prévoit que « lorsque la délivrance d'un titre d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique intervient à la suite d'une manifestation d'intérêt spontanée, l'autorité compétente doit s'assurer au préalable par une publicité suffisante de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente ».

Objet du présent avis :

La Ville d'Ajaccio a reçu une manifestation d'intérêt spontanée pour **l'autorisation de stationnement temporaire, avec droits exclusifs, de petits trains touristiques du 1^{er} mars au 30 novembre 2025.**

Le présent avis de publicité a pour objet de s'assurer au préalable, par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente conformément aux dispositions de l'article L 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

Localisation des zones de stationnement :

1. Avenue Antoine Serafini (à hauteur de l'établissement « Bar La Rade » côté gauche sens circulation), surface 112,50 m².
2. Allée de la légion d'honneur, Cours Général Leclerc, (à hauteur du n°1, face à l'établissement « Le Pavillon bleu »), surface 62,50 m².

L'occupation donne lieu au paiement d'une redevance dont le montant pour l'année 2025 est fixé comme suit (décision municipale n°24-0123) :

Petits trains touristiques	Modalités de calcul	Tarif
part fixe en zone orange (stationnement payant)	m ² /mois	20,10 €
part fixe autres zones	m ² /mois	10,10 €
part variable	% Chiffre d'affaire annuel	3%

Procédure :

Tout opérateur d'un projet concurrent peut manifester son intérêt par :

- un email adressé à : commerce@ville-ajaccio.fr ou
- un courrier adressé à :

Mairie d'Ajaccio - Direction du commerce, de l'artisanat et du domaine public
4 Boulevard du Roi Jérôme – 20000 AJACCIO



AJACCIO
CITÀ D'AJACCIU

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE, ATTRACTIVITÉ
DIRIZZIONI GINERALI AGHJUNTA AMBIENTI, QUATRU DI VITA, ATTRATTIVITÀ
DIRECTION DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DU DOMAINE PUBLIC
DIRIZZIONI DI U CUMERCIU, DI L'ARTISGIANATU È DI U DUMINIU PUBLICU

La candidature sera impérativement accompagnée d'un dossier contenant :

1. Un formulaire de demande d'autorisation d'occupation du domaine public dûment rempli et comprenant : copie de la carte d'identité, extrait de Kbis de moins de 3 mois, une attestation d'assurance, un contrôle technique des véhicules ;
2. Une note permettant d'apprécier le parcours, l'expérience professionnel et la motivation du candidat ;
3. Les tarifs proposés aux usagers ;
4. Un état ou photo permettant d'apprécier la qualité des véhicules.

Si un candidat se manifeste et remet une proposition avant la date limite de réception des candidatures, la commune analysera les différentes propositions dans le cadre d'une procédure de sélection préalable et attribuera une autorisation d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la meilleure offre selon les critères suivants :

1. Une note permettant d'apprécier le parcours, l'expériences professionnels et la motivation du candidat (35 points) ;
2. Les tarifs proposés aux usagers (35 points) ;
3. Un état ou photo permettant d'apprécier la qualité des véhicules (30 points).

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de réception mentionnée ci-dessous, la commune pourra délivrer à l'opérateur ayant manifesté son intérêt spontanément le titre d'occupation du domaine public afférent à l'exercice de l'activité économique projetée.

Date de publication : Le 18 février 2025.

Date limite de réception des dossiers de candidature : 25 février 2025 à 12h00.